

Liste des formalités à faire impérativement à l'Hôtel de Ville (Place de Provence) :

- déclarations de naissance, de reconnaissance et de décès,
- demandes d'actes d'Etat civil,
- constitution d'un dossier de mariage,
- ventes de concessions funéraires,
- demandes de naturalisation,
- demandes d'attestations d'accueil,
- légalisations de signature.